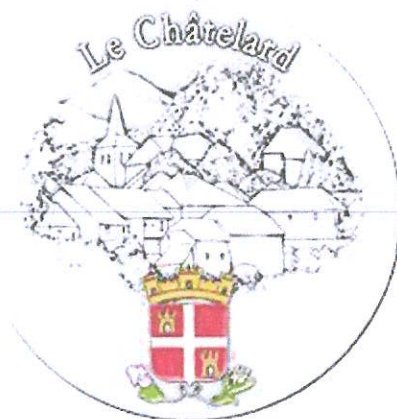


MAIRIE
du
CHATELARD
(73630)

Tél. : 04.79.54.82.44.

E-mail : mairie@lechatelard.fr



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 octobre 2023

M. le Maire certifie que toutes les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 29 septembre 2023 et ont été certifiées exécutoires le 29 septembre 2023, date d'affichage des délibérations.

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance publique du Conseil Municipal du 27 septembre 2023.

DELIBÉRATIONS N°DEL23-40 à DEL23-46

Délibérations :

DEL23-40 - Marché de maîtrise d'œuvre – Maison médicale.

DEL23-41 - Organisation du temps de travail des agents de la commune du Châtelard.

DEL23-42 - Opération « eau, climat, on agit ! » Convention de mandat avec le CISALB.

DEL23-43 - Convention de mise en commun de moyens entre les services techniques de Sainte-Reine et le Châtelard.

DEL 23-44 - Tarifs de la cantine.

DEL 23-45 - Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation auprès de l'inspection d'académie - Maintien de la semaine de 4 jours.

DEL 23-46 - Subvention à la lanterne qui rugit pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal du Châtelard, dûment convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni en séance publique à la Mairie du Châtelard dans la salle des Garins, le mercredi 18 octobre 2023 à 20h, sous la présidence de M. BOULNOIS, Maire.

Sont présents : Mesdames, Messieurs,

M. Francis AYMONIER, Mme Annie FAVIER, Mme Jacqueline GINET, Mme Christine FILLIARD, Mme Pauline MATHIEU, Mme Caroline PETITE et M Antoine PUZENAT.

Sont absents : M Benoit NICOUD

Absents excusés : Mme Frédérique GONTHIER, Mme Fanny VIDALENCHE

Procuration(s) donnée(s) : Mme Frédérique GONTHIER a donné procuration à M. Vincent BOULNOIS

Assiste à la séance : Mme Elodie BELLET, Secrétaire de mairie.

M. le Maire a ouvert la séance (20h05).

Désignation du secrétaire de séance :

Est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité : Mme Christine FILLIARD

Intervention de M. Damien REGAIRAZ, président du SIVOM (Maire de la Motte en Bauges), pour la présentation du projet retenu pour le gymnase.

Suite à un concours anonyme d'architectes, le cabinet choisi s'est révélé être le cabinet MILK d'Annecy. Le projet consiste à détruite le gymnase actuel et à le reconstruire. Le cahier des charges tenait compte des besoins de tous les usagers potentiels (liés au sport mais aussi les associations, collectivités ou personnes extérieures avec des salles à disposition par exemple).

Un projet pensé globalement, d'ampleur, la surface du bâtiment va doubler, passant de 1 125m² à 2 200 m². M. Damien REGAIRAZ présente le plan de masse, élaboré en fonction du PLUI actuel. Une tranche optionnelle existe (de 600 000 €), au-delà de la tranche ferme. C'est une simulation en cas de prolongement du projet dans le futur, par la commune du Châtelard et selon le prochain PLUI.

Des parkings sont prévus, des portillons d'accès, un cheminement piéton pour rejoindre l'accès sur l'avant du gymnase, ainsi que la voirie et les aménagements extérieurs.

Une quinzaine de places de parking est prévue sur le parking principal, les autres seront sur le parking des tennis si besoin.

Mme Caroline PETITE souligne l'étroitesse de la route allant au parking des tennis. M. Damien REGAIRAZ précise qu'un sens unique serait possible avec des aménagements ou des plages de croisement mais après la révision n°4 du PLUi.

Le chantier va durer un an. Une structure provisoire, rigide, chauffée et ventilée sera installée, sur le terrain de hand actuel pour 8 mois, sur un enrobé neuf. Les travaux pour la construire commenceraient en août 2024 pour être opérationnelle à la rentrée 2024-2025 et la démolition du gymnase ainsi les travaux de terrassement débuteraient en septembre 2024. Le futur gymnase devrait être opérationnel pour la rentrée 2025-2026.

Le financement (aides et communes) conditionne l'ensemble. Les dossiers de subventions sont à déposer une fois le permis de construire demandé. Elles atteindraient entre 48 et 50 % minimum du coût total. Ce projet représente pour la commune du Châtelard 25 000 € / an sur 25 ans. Le solde de l'étude, soit 110 000 € à répartir entre les 14 communes des Bauges (15 000 € pour le Châtelard), est à régler avant la fin de l'année.

Le mode de chauffage est à l'étude, la solution chaufferie bois semble être la plus intéressante. Des sanitaires indépendants à l'extérieur avec toilettes et point d'eau accessible en permanence. A l'intérieur, comme à l'extérieur, optimisation maximum de l'espace on peut utiliser trois salles en même temps. Tout est pensé au niveau des rangements, des vestiaires, des sanitaires, une pièce avec réchauffe-plats, une sono et un écran intégrés...Le projet est très abouti.

M REGAIRAZ explique le fonctionnement du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple). Actuellement, l'agent technique de Sainte-Reine s'occupe de l'entretien extérieur à raison de 4 heures par semaine, la secrétaire devrait faire 4 heures également, mais avec ce projet, cela représente une journée par semaine voir plus. L'aide n'a pas été réévaluée depuis 2017, les communes font des efforts pour le bien commun, jusqu'à présent cela fonctionne. Mais le SIVOM devrait être amené à plus se structurer.

DEL23-40 - Marché de maîtrise d'œuvre – Maison médicale

M. Francis AYMONIER et M. Vincent BOULNOIS ont passé un certain nombre d'appels, à des établissements publics comme privés afin de pouvoir répartir les deux cabinets retenus. M. Francis AYMONIER explique que : Impacts Architecture présente que des points positifs, tous les retours soulignent que Mme Grillet est très professionnelle. Son cabinet a accepté de faire un geste commercial à la demande de Monsieur le Maire de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Hélène GRILLET d'Impacts Architecture, pour un montant de 100 800 € TTC.

DEL23-41 - Organisation du temps de travail des agents de la commune du Châtelard

Retour d'un avis favorable du CST du Centre de Gestion.

La délibération sur l'organisation du temps de travail a été modifiée pour mettre à jour les horaires des agents techniques, en fonction de leur cycle de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et décide d'adopter le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents.
Il prendra effet à compter du 1^{er} Novembre 2023, la délibération DEL21-41 du 30 novembre 2021 est abrogée.

DEL23-42 - Opération « eau, climat, on agit ! » Convention de mandat avec le CISALB

Le maire rappelle que la commune est engagée dans l'opération **EAU climat, on agit !** qui vise à mettre en œuvre à l'échelle communale, un plan d'adaptation au changement climatique sur le volet « gestion de l'eau ». Cette opération est pilotée par le CISALB, et portée conjointement avec Grand Lac et Grand Chambéry sur leurs territoires respectifs. La commune n'appartenant pas au bassin versant du lac du Bourget, une convention d'engagement bipartite a été signée entre Grand Chambéry et la commune.

Au printemps 2023, le CISALB a porté, au nom des 35 communes engagées, un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « *eau et climat, agir plus vite et plus fort sur les territoires* » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Cet appel à projet permet de subventionner jusqu'à 70% les projets communaux d'économies d'eau, de stockage d'eaux pluviales, de déimperméabilisation des sols ou encore de communication et sensibilisation.

Le maire rappelle que la commune s'est engagée pour cet appel à projet pour divers investissements : stockage d'eaux pluviales, et opération de communication et sensibilisation (salon du livre jeunesse) ...

Le maire informe que la candidature du CISALB a été retenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée permettant aux projets cités précédemment de bénéficier d'une subvention.

Le CISALB étant porteur unique du dossier auprès de l'Agence de l'Eau (guichet unique), une convention de mandat doit être signée entre le CISALB et la commune pour le reversement de la subvention ; objet de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention de mandat avec le CISALB pour le reversement des subventions de l'opération *EAU climat, on agit !* issues de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Mme Pauline MATHIEU explique que pour les fontaines 650 € sont à inscrire dans le dossier de subvention car 6 fontaines de la commune seront modifiées et 6 vannes abimées sont à changer.

Elle fait également un point concernant les toilettes sèches. Sur le parking de la cascade du Pissieu et éventuellement aux Garins. L'installation a un coût de 34 000 € TTC et il faut également penser à l'entretien. Le projet aboutira ou non en fonction de l'obtention des demandes de subventions déposées.

DEL23-43 - Convention de mise en commun de moyens entre les services techniques de Sainte-Reine et le Châtelard.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une convention pour permettre la mutualisation des matériels des services techniques entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et valide la convention de mise à disposition des matériels des services techniques entre les communes de SAINTE-REINE et du CHATELARD.

DEL 23-44 - Tarifs de la cantine.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les tarifs de la cantine ne changent pas mais le Conseil municipal doit délibérer car la précédente délibération était valable jusqu'à septembre 2023.

Sur proposition du Maire et de l'Adjointe chargée des affaires scolaires, le conseil municipal décide des tarifs de la cantine suivants :

- Utilisateurs réguliers : 5,30 € le repas
- Utilisateurs occasionnels : 6,70 € le repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et valide les tarifs cités à compter du 1^{er} septembre 2023.

DEL 23-45 - Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation auprès de l'inspection d'académie - Maintien de la semaine de 4 jours.

Le maire donne la parole à Madame Caroline PETITE, première adjointe en charge des affaires scolaires qui explique que tous les 3 ans il faut refaire une demande de dérogation.

Le rythme officiel en France est sur 5 jours. Les deux communes concernées ont délibéré, le regroupement pédagogique des communes de La Motte-en-Bauges et du Châtelard souhaite garder ce rythme scolaire de 4 jours par semaine, avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées selon les horaires proposés par les enseignants :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin de 8h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h55 à 16h40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de dérogation.

DEL 23-46 - Subvention à la lanterne qui rugit pour l'année 2023

La subvention est remise au vote car, par erreur, elle n'a pas été octroyée cette année.

Une aide exceptionnelle pour le lancement de « La lanterne qui rugit » de 750 € est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la subvention.

M le Maire fait état d'une créance d'eau de 2013 de 929,53 €, la trésorerie demande de valider ces admissions non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvé à la majorité moins une abstention (8/9).

M. Francis AYMONIER souligne qu'en ce qui concerne les invitations en général, il faudrait que les réponses soient davantage personnalisées, qu'elles soient positives ou négatives, que les interlocuteurs sachent que la mairie et les élus ont pris en compte leur événement. Les conseillers municipaux ont 3 jours pour préciser s'ils souhaitent représenter la commune lors d'une manifestation.

Point sur le Refuge des Garins :

M. Francis AYMONIER fait le point sur le refuge des Garins.

Le chantier est quasiment fini. La gérante a dû fermer une semaine suite à un problème de coordination des travaux. Elle a été reçue et les échanges de mail entre les artisans et la mairie qui lui ont été transmis lui ont montrée que les difficultés ont été gérées au mieux, avec un suivi constant des élus.

Une inauguration est envisagée au printemps 2024, avec les financeurs, les élus et les castellardinois.

Le parc va revoir la signalétique du sentier des monts désertés et réaliser quelques travaux sur le parcours, endommagé lors du glissement de terrain.

Point sur le cimetière :

M. Francis AYMONIER annonce que les travaux au cimetière ont repris. C'est un peu long car le travail est laborieux, (les artisans n'utilisent pas d'engins), mais l'ouvrage est bien fait.

Madame Véronique MIEGE sera prévenue qu'après la Toussaint il faudra procéder à la taille de la haie de thuyas de la commune qui déborde sur le cimetière et endommage les tombes.

Concernant l'église, M. Francis AYMONIER précise que les vitraux ont été déposés et sont en cours de rénovation. La partie Est de l'église est très humide et les agents techniques cherchent à raccorder les tuyaux d'eau pluviale pour résoudre ce problème. M. Francis AYMONIER précise qu'il n'y a toujours pas de devis pour le toit, les entreprises n'ont pas répondu. Les fuites sont un vrai problème.

Le dossier pour la fondation du patrimoine est prêt, suite au travail de Mme Jacqueline GINET, Mme Patricia NAVE et Mme Elodie BELLET. 2 000 flyers et des affiches seront imprimés sous peu. Il faudrait insérer les flyers dans le prochain castellardinois et les distribuer à chaque manifestation.

M. Francis AYMONIER propose la visite du clocher et l'installation de nichoirs à martinets et à chouettes effraies sur les poutres sous le clocher. Ceci pourrait être relié au projet pédagogique de l'école primaire.

Le devis pour 2 nichoirs posés est de 200 € et M. LAZZARONI assurerait le suivi des colonies. Le Conseil Municipal approuve l'achat des 2 nichoirs.

Point sur le logement :

M. Francis AYMONIER propose une réflexion à l'échelle des 14 communes des Bauges au sujet des logements sociaux et de logements à loyers modérés. Il existe un manque important d'offres. Des personnes aux revenus modestes qui voudraient exercer une activité sur place ne peuvent se loger ou ne restent pas. La population se modifie, avec de nouveaux arrivants (CSP+) qui quittent le massif la journée pour aller travailler sur Aix-les-Bains, Annecy, Chambéry,...

Points divers :

Suite au bornage des terrains acquis à M. DULLIN pour la réalisation du parking du Pissieu, il en est ressorti que ce dernier déborde sur la parcelle 706 qui appartient à la famille ARMINJON. Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle 706 ainsi que la parcelle attenante, la 704 dont ils sont aussi propriétaires. Le Conseil Municipal approuve cet achat.

Monsieur le Maire fait part que la cérémonie cantonale de commémoration du 11 novembre aura lieu dans la commune ainsi que la messe. Il précise que pour le bon déroulement de la cérémonie, la route doit être fermée (Un arrêté est à prendre). Le gérant de Carrefour a été averti.

Les élèves du collège et l'école participeront à la cérémonie.

Mme Jacqueline GINET va installer dans la salle des fêtes l'exposition du centenaire de la 1^{ere} guerre mondiale qu'elle a déjà montée auparavant en 2018.


Pour finir, l'APE demande un local pour entreposer son matériel. Après discussion, le local en dessous de la salle des fêtes leurs sera proposé.

Mme Annie FAVIER informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le samedi 4 novembre au restaurant « les clarines » et invite les élus qui le souhaite.

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Christine FILLIARD



Le Maire,

Vincent BOULNOIS

